World Wide Fund for Nature (WWF)

Jeanne Girod

Je représente le **WWF, organisation de protection de la nature et de la biodiversité** fondée en 1961 et présente dans une centaine de pays. Notre bureau européen dialogue en permanence avec les institutions de l'UE. Notre approche tient en quatre axes: réduire la demande par l'efficacité et la sobriété, sortir des fossiles, passer aux renouvelables et planifier l'énergie en préservant la nature. Avec CAN Europe, nous avons évalué la participation du public aux plans nationaux énergie-climat (PNEC): cette expertise fonde ma légitimité.

Partie 1 - Contexte de la mise à l'agenda européen

La crise du Moyen-Orient a rappelé le risque que représente la dépendance européenne aux énergies fossiles importées[1], tandis que les étés caniculaires et la guerre en Ukraine montrent que **ces énergies menacent à la fois le climat, la nature et la sécurité de l'Europe**. Le règlement (UE) 2018/1999 est la clé de voûte de la gouvernance de l'Union de l'énergie: chaque État y planifie sa politique dans un plan national énergie-climat (PNEC), de sa mise en œuvre et fait l'objet d'une évaluation par la Commission[2]. Adopté en 2018, ce cadre doit désormais être adapté aux objectifs climatiques européens renforcés, notamment à **la réduction de 90 % des émissions nettes d'ici 2040**[3].

Dans ce contexte, **cette révision est nécessaire** parce que la gouvernance permet de suivre les progrès, mais reste insuffisamment contraignante pour garantir la mise en œuvre des objectifs européens. Entre les projets de plans et les plans finaux, l'écart sur les renouvelables est passé de plus de 6 points à **1,5 point**, ce qui montre que l'exigence de la Commission produit des effets, mais il manque encore **31,1 Mtep** d'efficacité énergétique[4]. Au dernier cycle, les recommandations de la Commission ont été largement ignorées et des plans ont été remis en retard presque sans conséquence[5], et les subventions aux énergies fossiles ont atteint **97 Md€ en 2024**, sans date de fin concrète pour les États engagés à les supprimer.

Partie 2 - Configuration des négociations

Cette révision se négocie alors que la compétitivité et la simplification dominent le débat européen, et que le texte devra convenir à **27 États aux situations énergétiques très différentes**. Le compromis se jouera au Parlement, en commission, et au Conseil, entre des États qui veulent des règles communes exigeantes et d'autres qui veulent garder la maîtrise de leur politique énergétique. **Je soutiens la simplification des procédures, pas l'affaiblissement des obligations**. Pour que la gouvernance soit appliquée, il faut aussi dépasser le triangle institutionnel et associer la société civile, les collectivités et les entreprises. Je m'appuie pour cela sur **deux alliances**: **Fight4Environment**, qui rassemble des ONG et des think tanks autour de la non-régression et de la transparence, et l'**Alliance Énergie Verte**, qui y ajoute compétitivité, justice sociale et soutien aux États en difficulté de transition.

Partie 3 - Prospective et stratégie

Depuis 2018, **l'Union européenne a renforcé ses objectifs climatiques**: réduction des émissions nettes d'au moins 55 % d'ici 2030, de 90 % d'ici 2040 et neutralité climatique en 2050. **Pourtant, les**

[1] Commission européenne, *Electrification Action Plan*, 17 juillet 2026, doc. Conseil 12072/26: https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12072-2026-INIT/en/pdf [consulté le 21/10]

[2] Commission européenne, « Governance of the Energy Union and Climate Action » (règlement (UE) 2018/1999): https://climate.ec.europa.eu/eu-action/climate-strategies-targets/governance-energy-union-and-climate-action_en [consulté le 21/10]

[3] Commission européenne, « European Climate Law » (règlement (UE) 2021/1119 modifié par le règlement (UE) 2026/667): https://climate.ec.europa.eu/eu-action/european-climate-law_en [consulté le 21/10]

[4] Commission européenne, COM(2025) 274, 27 mai 2025: https://commission.europa.eu/document/download/97168210-2a5c-4d1a-9ed8-6a063e011537_en?filename=COM_2025_274_1_EN_ACT_part1_v6.pdf [consulté le 22/10]

[5] CAN Europe, *Top-6 priorities on the revision of the Governance Regulation*, septembre 2026: https://caneurope.org/app/uploads/2026/09/priorities-on-the-revision-of-the-governance-regulation-sept2026.pdf [consulté le 23/10]

outils de gouvernance n'ont pas évolué au même rythme. Aujourd'hui, **la gouvernance de l'Union de l'énergie est à un carrefour**. Il m'incombe, en tant que WWF, de défendre une vision qui pourrait faire de ce cadre le levier nécessaire à **la réalisation de nos ambitions climatiques, énergétiques et environnementales**. D'ici la table ronde des stakeholders du 7 décembre, je porterai par des amendements trois leviers qui se renforcent les uns les autres.

1. Fin de la gouvernance souple et principe de non-régression

Rien ne sert de relever les objectifs si les États peuvent s'en écarter sans sanction. Un État peut aujourd'hui écarter une recommandation de la Commission en motivant son choix et un plan remis en retard n'entraîne presque aucune conséquence. J'appelle la Commission **à rendre obligatoire la correction des écarts d'ambition**, **à prévoir des conséquences financières ciblées** en cas de retard de dépôt et **à fixer un calendrier européen commun d'échéances** (2030, 2035, 2040), modulé selon le point de départ de chaque État. Je souhaite renforcer les garanties existantes afin d'inscrire un véritable **principe de non-régression** dans la gouvernance de l'Union de l'énergie, en empêchant que la simplification ne serve à affaiblir les obligations climatiques et environnementales déjà établies[6]. Je refuserai tout compromis qui ferait reculer les obligations de 2018, et **une crise ne devra jamais servir d'excuse**, puisqu'elle aggrave en réalité notre **dépendance énergétique**.

2. Sortie des fossiles et transfert des subventions vers un marché européen du renouvelable

Une fois les plans rendus exécutoires, **il faut aussi cesser de financer les énergies du passé avec de l'argent public**. **Le règlement impose de déclarer les subventions fossiles, pas de les supprimer**. Mon objectif est une sortie datée. J'exige de la Commission qu'elle prévoit **une définition commune** incluant les aides indirectes, **une trajectoire de suppression assortie d'échéances précises** pour chaque aide (je propose 2030) et **le transfert de ces fonds** vers les renouvelables, les réseaux et la rénovation, afin de **créer un véritable marché européen du renouvelable**. L'**électrification du paysage européen**, aujourd'hui de **23 %** avec une cible indicative de **46 %** en 2040 (voir note 1), doit devenir une **trajectoire nationale exécutoire** dans chaque PNEC, fondée sur des renouvelables. Les recettes carbone doivent aussi être tracées, car les États ont perçu **24,4 Md€** en 2024 et peuvent remplir l'obligation de les consacrer au climat par un montant équivalent[7], ce qui impose à chaque PNEC de détailler leur usage réel. **Je combattrai toute nouvelle aide aux énergies fossiles sans date de fin.**

3. Climat et nature ensemble, au service de la démocratie environnementale

La **transition énergétique ne réussira que si elle protège la nature et si les citoyens peuvent la contrôler**. Or les PNEC traitent encore l'énergie, le climat et la biodiversité séparément, et le public y est peu associé. Dans le règlement, je demande **un volet nature** dans chaque **PNEC** (zones sensibles, zones d'accélération hors sites protégés) et **des objectifs séparés pour les réductions brutes et les absorptions**, afin que ni les puits naturels ni le stockage de carbone ne compensent l'effort fossile. La société civile en est la garante: **25 États sur 27** ont reçu des recommandations pour **améliorer leur consultation du public**[8], d'où ma proposition de **réviser l'article 10** (consultations standardisées, accès à la justice). Les évaluations environnementales relevant d'autres textes, je demande fermement à la Commission de coordonner sa proposition avec eux. **Je m'opposerai aux dérogations générales à ces évaluations environnementales.**



[6] Principe de progression (article 14, paragraphe 3 du règlement (UE) 2018/1999), voir note 5.

[7] Commission européenne, « What are ETS revenues used for? »: https://climate.ec.europa.eu/areas-action/carbon-markets/eu-emissions-trading-system-eu-ets/what-are-ets-revenues-used_en [consulté le 20/10]

[8] M. Sicaud-Clyet (WWF EPO) et R. Didi (CAN Europe), *NECPs and public participation*, 2025: https://caneurope.org/content/uploads/2025/03/NECPs-and-public-participation.pdf [consulté le 21/10]